



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENASQUE



4c. LE REGLEMENT GRAPHIQUE LE VILLAGE (1/2.000e)

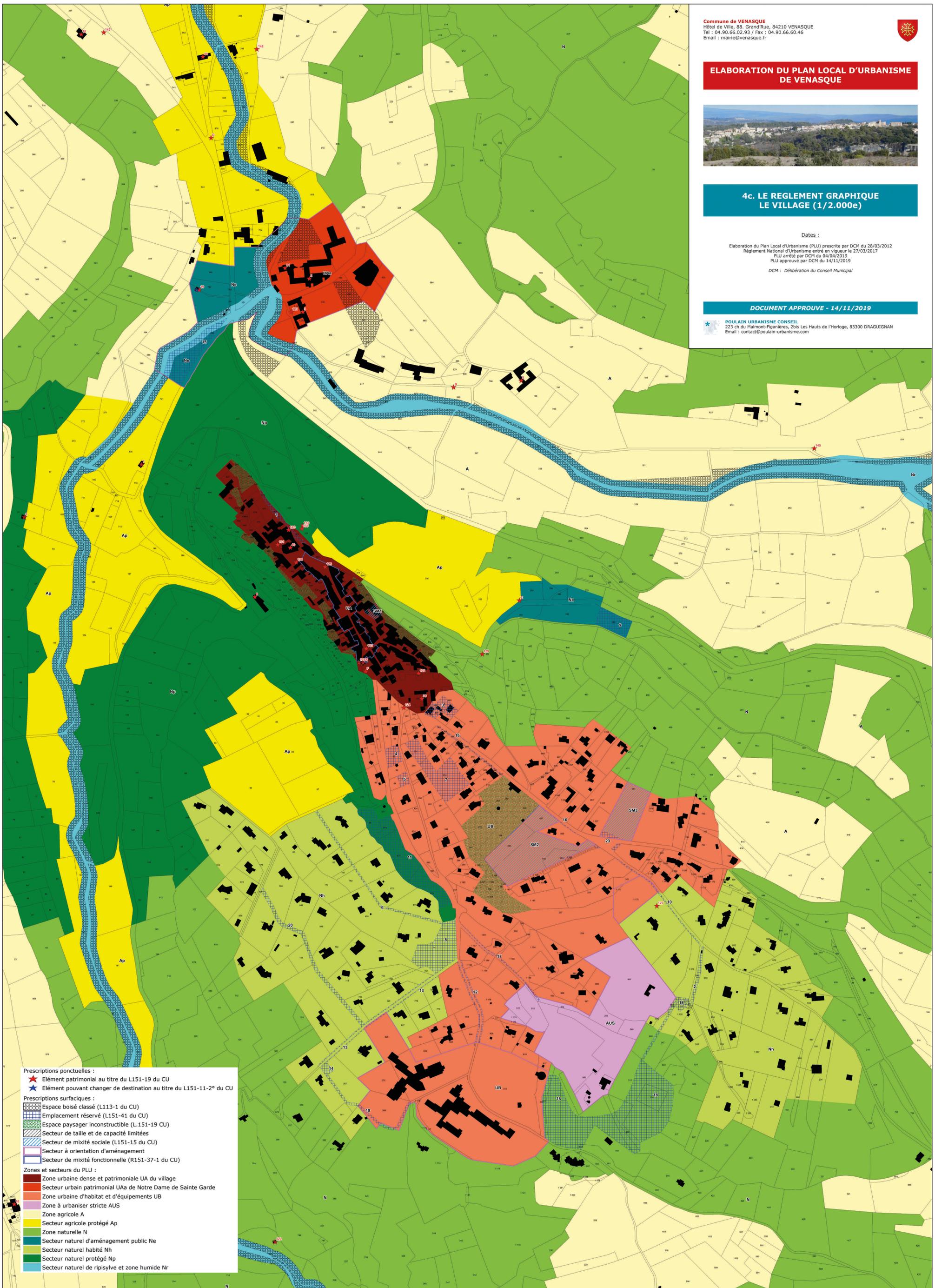
Dates :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite par DCM du 28/03/2012
Règlement National d'Urbanisme entré en vigueur le 27/03/2017
PLU arrêté par DCM du 04/04/2019
PLU approuvé par DCM du 14/11/2019

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE - 14/11/2019

POULAIN URBANISME CONSEIL
223 ch du Malmont-Figanières, Zbis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com



- Prescriptions ponctuelles :**
- ★ Élément patrimonial au titre du L151-19 du CU
 - ★ Élément pouvant changer de destination au titre du L151-11-2° du CU
- Prescriptions surfaciques :**
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Espace paysager inconstructible (L.151-19 CU)
 - Secteur de taille et de capacité limitées
 - Secteur de mixité sociale (L151-15 du CU)
 - Secteur à orientation d'aménagement
 - Secteur de mixité fonctionnelle (R151-37-1 du CU)
- Zones et secteurs du PLU :**
- Zone urbaine dense et patrimoniale UA de village
 - Secteur urbain patrimonial UAa de Notre Dame de Sainte Garde
 - Zone urbaine d'habitat et d'équipements UB
 - Zone à urbaniser stricte AUS
 - Zone agricole A
 - Secteur agricole protégé Ap
 - Zone naturelle N
 - Secteur naturel d'aménagement public Ne
 - Secteur naturel habité Nh
 - Secteur naturel protégé Np
 - Secteur naturel de ripisylve et zone humide Nr